



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Lundi 28 Mars 2022**

**Présents** : Béatrice GARCIA, Robert MAILLET, Sandrine SOLLAZZINI, Antoine RIPOLL, Claudette SAINT MARTIN, Robert CARLES, Alex PONTIER, Nicolas STABILE, Vincent TOUATI, Philippe VEYAN, Brigitte GALLARDO, Catherine GAY, Julie PERON KONRAT, Stéphanie DI PASQUALE, Nicolas BIEBER, Théo FONTAINE

**Absents excusés avec pouvoir** : Jérôme DUBOIS qui donne pouvoir à Antoine RIPOLL, Patricia ARGENSON qui donne pouvoir à Stéphanie DI PASQUALE, Carine WANT qui donne pouvoir à Béatrice GARCIA, Philippe DAUMAS qui donne pouvoir à Théo FONTAINE, Maya MICHALON qui donne pouvoir à Sandrine SOLLAZZINI,

**Absents excusés** : Michèle CHABAT (pouvoir à Patricia ARGENSON, absente) , Dalia GINEFRI

**Secrétaire de séance** : Monsieur Théo FONTAINE

Monsieur le Maire étant empêché pour cause de Covid, Madame Béatrice GARCIA, Première adjointe, ouvre la séance après avoir vérifié que le quorum est atteint. Le compte-rendu du conseil municipal du 31 Janvier 2022 n'apportant pas de remarque, est validé.

**AFFAIRES GENERALES, PERSONNEL ET FINANCES**

**N°09/2022 : Parc naturel régional du Luberon : Désignation des délégués.**

Monsieur Philippe DAUMAS ayant indiqué qu'il lui était difficile d'assister aux réunions du conseil syndical du Parc naturel régional du Luberon qui se tiennent généralement en journée à Apt, pour des raisons professionnelles, il convient de revoir la représentation de la Commune au sein de cette instance.

Monsieur Théo FONTAINE est désigné en tant que titulaire et Monsieur Philippe DAUMAS comme suppléant.

Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal désigne Monsieur Théo FONTAINE délégué titulaire de la Commune au Parc naturel régional du Luberon et Monsieur Philippe DAUMAS, suppléant.

**N°10/2022 : Budget principal compte administratif et compte de gestion 2021 – Affectation des résultats**

Madame Béatrice GARCIA rappelle qu'après examen par la Commission des Finances réunie les 21 février et 14 mars 2022, le compte administratif 2021 du budget principal se présente ainsi qu'il suit :

## BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 640 975,79	814 251,03
RECETTES	3 074 600,02	784 198,15
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>433 624,23</b>	<b>-30 052,88</b>
RESULTAT REPORTE 2020	281 740,50	-69 181,62
<b>SOUS - TOTAL</b>	<b>715 364,73</b>	<b>-99 234,50</b>
AFFECTATION BP 2021 (prévu 433 068,13€)	-414 369,84	
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2021</b>	<b>300 994,89 €</b>	<b>-99 234,50 €</b>

Après reprise des restes à réaliser, le résultat de l'exercice 2021 peut être affecté de la façon suivante :

- 414 369,84 € au compte 1068 pour l'autofinancement du programme d'investissement 2021 ;
- le déficit de 99 234,50 € du budget d'investissement 2021 sera reporté au budget primitif d'investissement 2022 ;
- l'excédent de 300 994,89 € du budget de fonctionnement 2021 sera reporté au budget primitif de fonctionnement 2022.

En conséquence, sur proposition de Madame la première adjointe, Monsieur le Maire étant absent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte administratif 2021 tel que présenté et le compte de gestion 2021 du trésorier, conforme au compte administratif, ainsi que l'affectation des résultats. Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération adoptée à l'unanimité.

### N°11/2022: Budget annexe

Madame Béatrice GARCIA expose qu'après examen par la Commission des Finances réunie les 21 février et 14 mars 2022, le compte administratif 2021 du budget principal se présente ainsi qu'il suit :

### BUDGET ANNEXE CAVEAUX – COLOMBARIUM

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	32 068,00	25 700,00
RECETTES	32 068,00	11 317,62
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>0,00</b>	<b>-14 382,38</b>
RESULTAT REPORTE 2020	0,00	-11 317,62
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2021</b>	<b>0,00</b>	<b>-25 700,00</b>

Le déficit d'investissement de 25 700 € sera financé par les reprises de stocks au budget primitif 2022.

## BUDGET AUTONOME PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
DEPENSES	112 832,65	28 551,37
RECETTES	63 020,08	26 573,79
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-49 812,57</b>	<b>-1 977,58</b>
RESULTAT REPORTE 2020	115 705,58	12 980,42
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2021</b>	<b>65 893,01</b>	<b>11 002,84</b>

Les résultats excédentaires de fonctionnement et d'investissement seront repris au budget 2022.

En conséquence, sur proposition de Madame la première adjointe, Monsieur le Maire étant absent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2021 tels que présentés, les comptes de gestion 2021 du trésorier, conformes aux comptes administratifs et l'affectation des résultats, telle que présentée.

Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération adoptée à l'unanimité.

### N°12/2022 : TAUX D'IMPOSITION COMMUNALE

Vu l'avis de la commission des Finances réunie les 21 février et 14 mars 2022 de reconduire à l'identique les taux d'imposition de la fiscalité directe locale,

Sur proposition de Madame la première adjointe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les taux de la fiscalité directe communale suivants :

<b>Taxe</b>	<b>Taux 2021 (rappel)</b>	<b>Taux 2022</b>
Taxe d'Habitation	9,37%	9,37%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	48,16%	48,16%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	84,29%	84,29

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

## N°13/2022 : BUDGET PRINCIPAL 2022 FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Madame Béatrice GARCIA indique qu'après étude par la Commission des Finances réunie les 21 février et 14 mars 2022, le budget primitif de la commune pour l'année 2022 se présente ainsi :

### BUDGET PRINCIPAL 2022 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

	POSTES BUDGETAIRES	Proposition Budget 2022
	<b>DEPENSES</b>	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	765 796,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 715 598,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	35 038,00
022	DEPENSES IMPREVUES FONCTION.	92 077,09
023	VIRT. A SECTION INVESTISSEMENTS	223 996,59
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	363 155,00
66	CHARGES FINANCIERES	56 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 200,00
042	DOTATIONS AMORT. ET PROVISIONS	27 981,38
		<b>3 282 842,06</b>
	<b>RECETTES</b>	
013	ATTENUATION DE CHARGES	46 700,00
70	PRODUITS DES SERVICES	174 100,00
73	IMPOTS ET TAXES	2 164 050,20
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	428 169,00
75	AUTRES PRODUITS GESTION COUR.	133 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 850,00
042	OPERATIONS D'ORDRE	28 977,97
79	TRANSFERT DE CHARGES	0,00
002	EXCEDENT DE FONCTION. REPORTE	<b>300 994,89</b>
		<b>3 282 842,06</b>

### BUDGET PRINCIPAL 2022 – SECTION D'INVESTISSEMENT

POSTES BUDGETAIRES	Prévisionnel 2022
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	
Restes à réaliser 2021	912 339,57 €
Nouveaux projets d'investissement 2022	957 514,34 €
Immobilisations incorporelles	34 490,00 €
Immobilisations corporelles	71 576,84 €
<b>DEPENSES FINANCIERES</b>	
Restes à réaliser 2021	3 635,00 €
Emprunts et dettes assimilées	247 965,00 €
<b>OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	- €
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	32 736,97 €
<b>SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE</b>	99 234,50 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 359 492,22 €</b>

<b>RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	
Restes à réaliser 2021	337 811,14 €
Subventions d'investissement 2022	351 980,00 €
Emprunts et dettes assimilées reportés	225 928,93 €
Nouvelles propositions d'emprunts	440 000,00 €
<b>RECETTES FINANCIERES</b>	
Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, TA)	78 259,34 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	414 369,84 €
Dépôts et cautionnement reçus	3 600,00 €
Autres immobilisations financières	4 806,00 €
Produits des cessions d'immobilisations	247 000,00 €
<b>OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	- €
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	
Virement de la section de fonctionnement	
- remboursement du capital des emprunts (amortissements déduits)	223 996,59 €
- Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	27 981,38 €
- Opérations patrimoniales	3 759,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 359 492,22 €</b>

Madame GARCIA présente les grandes lignes du budget principal de la Commune qui s'équilibre sans augmentation des taux d'imposition locale.

En investissement, les charges de personnel représentent un peu plus de la moitié des dépenses de fonctionnement (52%). Elles correspondent au niveau de service rendu à la population, avec en 2022, pour la première fois, le fonctionnement du centre aéré ouvert le mercredi sur une année complète.

Les charges à caractère général constituent le deuxième poste budgétaire. Elles intègrent l'ensemble des coûts nécessaires au bon fonctionnement des services (électricité, gaz, carburant, eau, fournitures courantes, etc.). En 2022, la Commune devra supporter des hausses de tarifs importantes liées à l'inflation et à la conjoncture internationale.

Le budget comprend également 363 155 € de charges de gestion courantes, parmi lesquelles on retrouve les subventions allouées aux associations Volxiennes, le financement de la crèche parentale mais aussi la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Prudent, ce budget prévoit un peu plus de 92 000 € de dépenses imprévues pour faire face à d'éventuels aléas. Il permet aussi de dégager près de 224 000 € pour le remboursement de la dette, qui s'élève à 2 184 000 € au 1er janvier 2022.

En investissement, Mme GARCIA rappelle les principaux projets qui seront réalisés en 2022. Il s'agit d'abord de la reprise de la cour de l'école élémentaire René Cassin dans son intégralité. Le parti pris du projet consiste à créer une cour plus verte, mieux abritée de la chaleur grâce à de nouvelles plantations d'arbres et l'installation d'une pergolas. La mise en place d'un béton drainant et de différents sols souples en fonctions des aires de jeux facilitera l'infiltration des eaux de pluie. Ensuite, la Maison Aragon sur le chemin Saint-Jean sera entièrement rénovée pour servir différents publics et différents usages : salle informatique pour l'école et l'organisation d'ateliers d'apprentissage ou de perfectionnement au rez-de chaussée, salle polyvalente d'activités et de réception à l'étage pour les associations et les particuliers.

Des travaux d'amélioration de la voirie, notamment la finition des trottoirs du Boulevard Jean Giono, et de

rénovation des bâtiments communaux sont également prévus.

Enfin, elle évoque le projet de requalification du site de l'ancienne cave coopérative, qui constitue incontestablement le projet phare du mandat. Le réaménagement complet du site, qui englobe la démolition de la friche actuelle et la construction de deux nouveaux bâtiments en L, sera porté par la société Méditerranée Aménagement Promotion pour un montant de l'ordre de 4,8 millions €. Pour ce qui la concerne, la Commune s'est engagée à faire l'acquisition du futur cabinet médical en vue d'y installer quatre médecins généralistes pour un coût de 458 000 €. Elle financera par ailleurs les places de stationnement en souterrain dédiées aux logements sociaux pour un montant de 150 000 €.

Finalement, le budget s'équilibre à 3 282 842,06 € en fonctionnement et à 2 359 492,22 € en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le montant des recettes et des dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du budget principal, soit en section de fonctionnement 3 282 842,06 € et en section d'investissement 2 359 492,22 €.

Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération adopté à l'unanimité.

#### N°14/2022 : BUDGET ANNEXE ET AUTONOME

Madame Béatrice GARCIA fait état des budgets primitifs des budgets annexe et autonome pour l'année 2022.

#### BUDGET ANNEXE CAVEAUX – COLOMBARIUM

##### SECTION EXPLOITATION

Imputation	LIBELLE IMPUTATION	BUDGET Exercice 2022
	<b>Total Dépenses</b>	<b>27 700,00</b>
002	<i>Déficit antérieur reportés</i>	0,00
6015	Achats de produits finis	0,00
6031	Variation stock Mat premières	0,00
605	Travaux	0,00
658	Charges diverses de la gestion courante	0,00
672	Reversement de l'excédent à la collectivité	2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00
7135	Variation des stocks produits finis – SI	25 700,00
	<b>Total Recettes</b>	<b>27 700,00</b>
002	<i>Excédents antérieurs reportés</i>	0,00
7015	Vente Produits finis	5 000,00
7135	Variation de stocks – SF	20 700,00
778	Autres produits exceptionnels	2 000,00

**SECTION INVESTISSEMENT**

<b>Imputation</b>	<b>LIBELLE IMPUTATION</b>	<b>TOTAL Exercice 2022</b>
	<b>Total Dépenses</b>	<b>46 400,00</b>
001	<i>Déficit reporté</i>	25 700,00
355	Stock de produits finis – SF	20 700,00
	<b>Total Recettes</b>	<b>46 400,00</b>
355	Stocks de produits finis – SI	25 700,00
1311	Subvention d'équilibre	20 700,00

**BUDGET AUTONOME PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE**

**SECTION EXPLOITATION**

<b>Imputation</b>	<b>LIBELLE IMPUTATION</b>	<b>BUDGET 2022</b>
	<b>Total Dépenses</b>	<b>115 893,01</b>
002	<i>Déficit antérieur reportés</i>	0,00
022	<i>Dépenses imprévues (7,5%)</i>	8 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
6061	Électricité	20 000,00
6156	Maintenance	15 000,00
6161	Primes d'assurance	10 000,00
6262	Communication tél	17 000,00
635111	Cotisation foncière des entreprises	2 319,22
637	Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 000,00
661121	Montant des ICNE de l'exercice	2 000,00
661122	Montant des ICNE exo n-1	0,00
6811	Amortissements	26 573,79
672	Autres charges exceptionnelles	0,00
	<b>Total Recettes</b>	<b>115 893,01</b>
002	<i>Excédents antérieurs reportés</i>	65 893,01
701	Vente Produits finis	50 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00

## SECTION INVESTISSEMENT

Imputation	LIBELLE IMPUTATION	TOTAL BUDGET 2022
	<b>Total Dépenses</b>	<b>37 576,63</b>
001	<i>Déficit antérieur reportés</i>	0,00
1641	Emprunts en Euros	30 000,00
2151	Installation matériel industriel	7 576,63
1687	Autres dettes	0,00
	<b>Total Recettes</b>	<b>37 576,63</b>
001	<i>Excédents antérieurs reportés</i>	11 002,84
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
1068	Réserves	0,00
28151	Amortissements des biens	26 573,79
1687	Autres dettes	0,00

Sur proposition de Madame Béatrice GARCIA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve d'une part le budget primitif Caveaux et Colombarium 2022 tel que présenté et d'autre part le budget primitif Production d'énergie photovoltaïque 2022 tel que présenté ;

Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération adoptée à l'unanimité.

### N°15/2022 : SECTEUR LE JARDIN CESSION PARCELLE

Madame Béatrice GARCIA rappelle que le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 mai 2019 a ouvert à l'urbanisation le secteur dénommé « le Jardin »,

La délibération du conseil municipal n°56/2021 du 4 novembre 2021 instaurant une taxe d'aménagement majorée de 12,5% sur le secteur « le Jardin » pour le financement des équipements publics à réaliser,

Considérant que ce secteur est actuellement desservi par un chemin communal dont les caractéristiques n'offrent pas les conditions de dessertes suffisantes pour les constructions à venir, il est nécessaire d'élargir le chemin communal et d'aménager une aire de retournement à son extrémité.

Madame GARCIA redonne l'historique de la situation :

Monsieur Gaston VERMALLE, le 20 février 2022 a émis un accord de principe en tant que propriétaire de la parcelle cadastrée section B n°893 afin de céder à la commune une bande de terrain située au bas de son bien pour l'élargissement du chemin communal pour l'euro symbolique,

Monsieur et Madame HADJIDJ Didier et Claudine, propriétaires des parcelles cadastrées section AM n°109, n°110 et n°111 ont décidé le 18 mars 2022 de céder à la commune une surface de terrain sur le haut de leur bien, pour l'aménagement d'une aire de retournement en contrepartie d'une servitude sur la parcelle communale mitoyenne cadastrée section AM n°112,

Pour formaliser ces opérations il est nécessaire de faire établir un document d'arpentage par un géomètre pour déterminer, en concertation avec les propriétaires, les emprises qui seront cédées à la Commune.

Sur proposition de Madame Béatrice GARCIA, première adjointe au maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (*Monsieur Théo FONTAINE ne prend pas part au vote, en raison de ses liens de*



*parenté avec un des propriétaires concernés*), accepte de saisir un géomètre pour l'établissement d'un document d'arpentage qui permettra de déterminer, en concertation avec les propriétaires, les emprises à céder à la Commune pour l'élargissement du chemin communal et l'aménagement d'une aire de retournement dans le secteur « le Jardin ». Les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

**Le Secrétaire de séance**  
**Théo FONTAINE**

  
